

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL417

présenté par

M. Latombe, Mme Brocard, M. Balanant, Mme Desjonquères, Mme Jacquier-Laforge et
M. Mandon

ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 32, substituer aux mots :

« dont la durée de conservation, prévue »,

les mots :

« , par dérogation ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« n’est pas expirée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir une contradiction entre l’alinéa 32 et l’alinéa 13, qui visent à rendre accessible les données tout au long du fonctionnement du traitement. Or, l’alinéa 32, ne le permet pas au regard des articles L. 252-5 et L. 242-4 du Code de la sécurité intérieure, qui prévoient une durée maximum de 30 jours.

Tel est l'objet du présent amendement.